



# VIH et SIDA au Rwanda

## *Documentation sur les réalisations dans le cadre de la réponse au VIH 2003–2007*



### Visite conjointe de terrain aux activités de districts

<sup>1</sup>Dr Agnes Binagwaho, <sup>1</sup>Emeritha Karwera

1: CNLS- Rwanda

#### Contexte

En vertu du décret présidentiel, la Commission nationale de lutte contre le SIDA (CNLS) a pour mission d'assurer la coordination, le suivi et l'évaluation de toutes les activités de lutte contre le VIH et le SIDA et de mobiliser les dirigeants, du niveau central au niveau communautaire.

La question du VIH/SIDA a, depuis 2003, fait l'objet de débats réguliers au niveau central du gouvernement et a été intégrée au programme de chaque retraite annuelle du gouvernement. Ces débats ont abouti à la résolution 21 (prise lors de la retraite du gouvernement tenue en 2006 regroupant les Ministres, les Ambassadeurs, les Secrétaires généraux et les responsables de institutions publiques et parastatales) en vertu de laquelle toutes les institutions publiques rwandaises sont tenues de s'engager dans la lutte contre le VIH et le SIDA de par l'intégration du VIH et SIDA dans leurs plans de travail et budgets sectoriels. Cet engagement constitue un appui important à une vraie réponse multisectorielle et intégrée. La résolution 21 est révisée annuellement en vue d'évaluer les progrès et d'apporter à la réponse des changements immédiats et appropriés.

Le gouvernement du Rwanda a adopté une politique de décentralisation qui donne aux districts l'autorité et la responsabilité de gérer toutes les activités dans leurs zones géographiques y compris la réponse au VIH/SIDA. Cela étant, les gouvernements locaux assurent le suivi de l'élaboration des plans d'action et sont responsables de la présentation des rapports sur les activités de tous les intervenants (les agences d'intervention, les bénéficiaires et les organes de coordination) au gouvernement central et aux partenaires au développement.

Le Rwanda compte un grand nombre de partenaires engagés dans l'appui à la réponse au SIDA ayant différents

plans de travail, calendriers et résultats attendus bien qu'ils soient tous engagés à œuvrer en faveur de la réalisation du même plan national multisectoriel.

Le suivi de la mise en œuvre de la politique de lutte contre le VIH et le SIDA rentre, à côté de la coordination et de la mobilisation sociale et des ressources, dans le cadre des attributions principales de la CNLS. Néanmoins, la réalisation effective et durable de cette mission repose aussi sur le respect des droits de la personne et des principes de démocratie. Elle implique ainsi, la sensibilisation, la consultation et la participation active de la société civile au niveau de la base -avec l'appui de leurs partenaires- dans l'élaboration et la mise en œuvre des activités de lutte contre le VIH et le SIDA répondant aux besoins identifiés par cette société civile elle-même. Cela implique également la nécessité d'assurer l'allocation des ressources à la société civile afin que celle-ci réalise ses objectifs et accomplisse sa mission. Cette participation active reste le moyen le plus efficace pour réaliser le transfert des capacités par le principe de «l'apprentissage par l'action».

#### Organisation des visites de terrain

Dans le souci de maximiser l'efficacité et la coordination, la CNLS a, en 2006, initié avec tous les partenaires des visites trimestrielles conjointes de terrain au niveau de districts.

- Les sites à visiter sont choisis conjointement;
- Les intervenants sont mobilisés conjointement;
- Chaque visite de terrain commence avec la tenue d'une réunion avec les autorités locales, la société civile et d'autres intervenants pour leur expliquer la situation du VIH et SIDA qui prévaut dans le district concerné.

Ces réunions offrent aux partenaires au niveau local et central, l'occasion de faire des échanges d'idées, d'expériences et d'opinions sur la réponse de ce district au VIH et SIDA: il s'agit ici d'un échange franc à la fois sur les succès enregistrés et les défis en vue de surmonter les obstacles:

L'équipe se répartit ensuite en sous-groupes pour visiter un échantillon de toutes les activités du secteur. Cette étape est suivie par la tenue d'une réunion pour partager la rétroaction avec les partenaires et les autorités locales (forces et faiblesses) et identifier les solutions aux problèmes et aux défis rencontrés.

Toutes les parties s'engagent, au cours de cette réunion en faveur des actions à mener pour s'attaquer aux problèmes/défis identifiés: ici, on adopte un calendrier de finalisation de ces actions qui identifie clairement toutes les personnes indiquées avec leurs attributions respectives.

## Réalisations

---

Les visites de terrain regroupant les autorités locales et la CNLS ont abouti aux résultats suivants :

1. Toutes les activités ayant trait au VIH et au SIDA dans le district sont collectées et intégrées dans le plan d'action du district.
2. Toutes les activités dans le domaine du VIH et du SIDA sont actuellement bien alignées sur les plans de développement du district.
3. Les relations et la communication en matière de lutte contre le VIH et le SIDA entre les autorités locales et leur circonscription (la communauté) se sont améliorées.

La CNLS a signé un protocole d'accord avec chaque district pour:

- Intégrer les comités de district de lutte contre le SIDA (CDLS) avec le gouvernement local; ils travaillent actuellement sous la supervision directe des maires.
- Mettre en place différents comités ; ils deviennent aujourd'hui opérationnels.

Tous les partenaires réels disposent d'un accord signé par les autorités compétentes.

## Défis

---

Le processus est long et coûteux.

Les ressources humaines restent insuffisantes :

Il faudrait, au niveau central, assurer par an la coordination de deux visites de terrain. Il faudrait également faire le suivi et l'évaluation de tous les acteurs dans leurs zones d'opération respectives.